

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 10 FEVRIER 2021

N° 2021-03-09

L'an deux mille vingt et un, le dix février à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du 4 février deux mille vingt et un, s'est réuni en présentiel à Sahune et en visioconférence pour cause de circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du COVID-19, sous la Présidence de Claude AURIAS :

La présente séance s'est déroulée dans le cadre de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, qui prévoit notamment dans le IV de l'article 6 que :

- *Les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, les commissions permanentes des conseils départementaux et régionaux, de la collectivité territoriale de Guyane et du Département de Mayotte et les bureaux des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent.*
- *Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs.*

Délégués présents.es

Nombre de délégués
En exercice : 27
Présents (mini 9) : 18

Nombre de voix
En exercice : 36
Présentes : 22
Exprimées par pouvoirs : 9
Total (mini 19) : 31

Quorum atteint

3 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 2 voix chacun)

Mounir AARAB, Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteuse d'1 voix)

Corinne MOULIN

14 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)

Dominique BESSON, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Robert GARCIN, Vincent JACQUEMART, Marie-Pierre MONIER, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Serge ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY, Danielle TOUCHE

Délégués excusés.es ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Michel ROLLAND à Philippe CAHN, Gérard TENOUX à Gilles CREMILLIEUX, André GILLES à Corinne MOULIN, Pascale ROCHAS à Roland PEYRON, Sébastien BERNARD à Éric RICHARD

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Dominique BESSON est nommé secrétaire de séance.

Objet : Renouvellement des adhésions à des organismes extérieurs pour 2021 : ADEM, EducAlpes et réseau ALPARC

Rapport :

Le Président propose les adhésions aux organismes extérieurs suivants pour l'année 2021 :

1. Association Départementale d'Economie Montagnarde (ADEM)

Objectifs :

- structurer le pastoralisme et délivrer une expertise technique
- mettre en valeur les relations entre territoire et élevage
- faire connaître le pastoralisme auprès du grand public

Montant de la cotisation annuelle : 60 €

2. Réseau d'éducation à la montagne alpine – Educ'alpes

Objectifs :

- fédérer les acteurs du domaine de l'éducation à l'environnement des massifs alpins français
- permettre aux acteurs alpins de l'éducation à l'environnement et au territoire de mieux se connaître
- recenser l'ensemble des ressources pédagogiques concernant le territoire alpin et de les partager
- favoriser l'organisation de projets collectifs menés par le Réseau ou par les membres du réseau

Montant de la cotisation annuelle : 100 €

3. ALPARC – Réseau alpin des espaces protégés

Objectifs :

- faire face à des phénomènes transversaux d'importance globale comme le réchauffement climatique
- favoriser la conservation de la biodiversité
- promouvoir un développement économiquement, écologiquement et socialement plus durable
- sensibiliser la population, et notamment des jeunes, aux grands défis environnementaux de notre temps.

Montant maximum de la cotisation annuelle : 500 €

Délibération :

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** d'adhérer pour l'année 2021 aux organismes proposés, pour un montant global de 660 €
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS